



Appel à projets pour l'année 2022

Dans le cadre du projet De Développement de l'Irrigation et d'Adaptation de l'Agriculture Irriguée aux Changements Climatiques à l'aval du Barrage Kaddoussa (PDIAAI-CC), notamment la sous composante 2.3 : **Adaptation des systèmes agricoles et sociaux oasiens aux changements climatiques, dans la zone du projet PDIAAI-CC**, il est porté à la connaissance des associations, des coopératives et des groupements d'intérêt économique (GIE), que l'ANDZOA a lancé un appel à projets au titre de l'exercice budgétaire 2022.

PROJETS ELIGIBLES AU FINANCEMENT :

Les projets proposés pour une contribution financière de l'ANDZOA doivent obligatoirement répondre à un ou plusieurs des objectifs suivants du PDIAAI-CC :

- Améliorer la résilience des systèmes de production oasiens et de la durabilité des exploitations des promoteurs ayants droit au niveau des extensions de la zone dominée par le barrage Kaddoussa ;
- Appuyer l'employabilité des jeunes ;
- Promouvoir l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes ;
- Contribuer à la réduction des inégalités du genre (autonomie financière des femmes- la participation politique et citoyenne, les inégalités économiques, l'accès aux services, l'accès aux moyens de production...)
- Améliorer la santé physique et mentale des femmes (des mères, des femmes en difficulté...) et la santé et l'éducation des enfants ;
- Améliorer le service à l'environnement (gestion, préservation, ...) et le cadre de vie des populations des ksours de la commune d'Oued Naam et Boudnib (Adduction en eau potable, santé, éducation...)
- Promouvoir les activités touristiques, socioculturelles, sportives, artistiques et éducatives.

CANDIDATS POUVANT DEPOSER UN PROJET :

1. Les associations, les coopératives et les groupements d'intérêt économique (GIE) de la zone du projet PDIAAI-CC (Communes territoriales Oued Naam et Boudnib).
2. Les associations relevant d'autres zones désirant réaliser des projets et actions au profit des populations des deux communes ciblées (Communes territoriales Oued Naam et Boudnib) en respect de la condition précisée ci-dessous dans les pièces constitutives du dossier.

CRITERES D'ELIGIBILITE ET D'ACCEPTABILITE DES PROJETS SOUMIS A L'ANDZOA :

La sélection des projets sera faite, entre autres, sur la base de la pertinence des actions, des résultats prévus et en particulier sur le respect des principes essentiels d'un développement intégré et durable. Une attention particulière sera accordée à la prise en compte des aspects suivants :

- Projets répondant aux objectifs du PDIAAI-CC rappelés ci-dessus ;
- Projets répondant aux besoins spécifiques de la population ;
- Projets à forts impacts sur les bénéficiaires ;
- Projets proposant des actions et approches innovantes ;
- Projets avec des mesures assurant la durabilité de leurs résultats ;
- Projets prenant en compte la dimension environnementale, le genre et les Changements Climatiques ;
- Actions s'appuyant sur l'existant et tirant les leçons des initiatives similaires, passées ou présentes ;
- Existence des études techniques et financières ;
- La contribution du porteur du projet en nature ou financière est au minimum 10% du coût global du projet.

DEPOT DES DOSSIERS :

Le dossier relatif à chaque projet sera adressé à Monsieur le Directeur Général de l'ANDZOA, par dépôt ou envoi par courrier, sous pli portant le nom et l'adresse complète du demandeur et la mention « Appel à projets PDIAAI-CC/ ANDZOA 2022 » au Département de l'ANDZOA sis Bâtiment administratif coordination agricole d'Errachidia, Errachidia.



LES PIÈCES CONSTITUTIVES DU DOSSIER SONT LES SUIVANTES :

- Lettre de demande de financement adressé à Monsieur le Directeur Général de l'ANDZOA ;
- Le formulaire de demande de financement du projet dûment instruit selon le modèle mentionné en annexe de l'avis (téléchargeable au site de l'ANDZOA www.andzoa.ma)
- Attestation du compte bancaire réservé au projet ;
- Dossier Juridique de l'organisme : Statut et liste des membres, dernier PV de renouvellement du bureau ou reçu de dépôt ou déclaration de création pour les coopératives, PV de réunion de l'organisme relative au projet signé par les membres du bureau, rapport moral et financier ;
- Fiche détaillée de financement annexée de l'engagement des partenaires si disponible ;
- Devis estimatifs et factures pro formats et les autres pièces justificatives relatives au projet ;
- Etude de projet si disponible. ;
- Déclaration d'intégrité AFD dûment signée par le responsable juridique du porteur de projet.

Pour les porteurs en dehors de la zone du projet, en plus des pièces énumérées ci-dessus :

- Une convention de partenariat signée avec une ou plusieurs associations, coopératives, GIE de la zone du projet, stipulant la mise en œuvre conjointe des composantes du projet proposé au financement.

Copie numérique de l'ensemble des pièces constitutives de dossier de demande de financement dans un CD.

La date limite pour l'envoi ou dépôt du dossier de participation à cet appel à projet est le 10 Aout 2022 à 16 h 30 mn.

Le Directeur Général
de l'Agence Nationale pour le Développement
des Zones Oasiennes et de l'Arganier

Signé Dr Brahim HAFID